

LUNDI LE 1^{ER} AVRIL 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 1^{er} avril deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1	
Doris Jetté	siège no 2	Absente
Julie Bibeau	siège no 3	
Murielle L. Lessard	siège no 4	
Denis Bergeron	siège no 5	
Georges Lysight	siège no 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

059-04-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.
3. Correspondance :
 - 1) CPTAQ : 9177-0107 Québec inc.
 - 2) Municipalité de Sainte-Ursule : Résolution urgence climatique.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 mars 2019.
 - 3) Offre de vente : Ancien restaurant Picasso.
 - 4) MMQ : Protection contre les cyberattaques.
 - 5) Mandat à une archiviste.
 - 6) Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Rapport financier 2018.
 - 7) Régie d'Aqueduc de Grand Pré : Compteur de Yamachiche – application de la restriction de débit.
 - 8) Ouverture de soumissions : Toiture de l'édifice municipal.
 - 9) Institution financière : Placement d'argent.
 - 10) MRC de Maskinongé : Parc industriel régional.

- 11) Résolution décrétant les travaux de couverture édifice.
- 12) Demande des propriétaires du Lac Diane.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Entente pour alimentation en eau d'urgence.
 - 2) CNESST : Modification de la résolution 047-03-19.
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Ouverture de soumissions : Entretien des chemins d'hiver.
8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Compteur d'eau résidentiel.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Transport Adapté : Facturation 2019.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

060-04-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 4 mars 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

061-04-19

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : 9177-0107 Québec inc.
- 2) Municipalité de Sainte-Ursule : Résolution urgence climatique.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

062-04-19

ADOPTION DES DÉPENSES.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201900097 à 201900147 inclusivement totalisant un montant de 64 235,54 \$ et les salaires de mars telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

063-04-19 **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MARS 2019.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

064-04-19 **OFFRE DE VENTE : ANCIEN RESTAURANT PICASSO.**

Considérant l'offre de vente du lot 5334729 représenté par Philippe Brodeur pour la somme de 50 000\$;

Considérant que ce lot a été acquis par la compagnie 9342-8837 Québec inc., en vente pour taxes;

Considérant que la bâtisse (ancien restaurant Picasso) serait pour la démolition;

Considérant que le coût de la démolition serait trop élevé;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de vente de l'ancien restaurant Picasso au montant de 50 000\$ plus taxes par la compagnie 9342-8837 Québec inc. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, après analyse du dossier offre à la compagnie 9342-8837 Québec inc. la somme de 15 000\$ pour le tout.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

065-04-19 **MMQ : PROTECTION CONTRE LES CYBERATTAQUES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de la MMQ pour la protection contre les risques fréquents et coûteux des cyberattaques au montant de 500\$ par année. D'autre part, le conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

066-04-19 **MANDAT À UNE ARCHIVISTE.**

Considérant que la municipalité doit faire effectuer l'épuration des archives municipales afin de faire l'échantillonnage des documents en destruction et en permanence ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de donner le mandat à une archiviste de former Isabelle Plante ainsi que pour faire l'épuration des documents contenus dans les classeurs du bureau municipal.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

067-04-19 **RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ : RAPPORT FINANCIER 2018.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier 2018 de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré. D'autre part le conseil accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

068-04-19 **RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ : COMPTEUR DE YAMACHICHE – APPLICATION DE LA RESTRICTION DE DÉBIT.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la résolution 2019-03-040 de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré portant sur le compteur de Yamachiche – application de la restriction de débit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

069-04-19 **OUVERTURE DE SOUMISSIONS : TOITURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.**

Considérant la demande de soumissions pour la réparation de la toiture de l'édifice municipal;

Considérant que la municipalité a reçu 3 soumissions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 25 mars 2019 en la salle municipale en présence de l'ingénieur monsieur Ghyslain Lambert, la mairesse, l'inspecteur municipal, le directeur général, un conseiller et deux représentants soumissionnaires soit :

Les constructions Côté inc. au montant de 37 884,26 \$

Constructions Mario Bellemare inc. au montant de 44 426,34 \$

Constructions Berthier inc. au montant de 55 073,03 \$

D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse conforme de Les Constructions Côté inc., au montant de 37 884,26 \$ taxes incluses. De plus, le conseil accepte la soumission de Les Portes Automatiques D.M. pour l'ouvre porte automatique de l'entrée principale de l'édifice municipal au montant de 3 200,00\$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

070-04-19 **INSTITUTION FINANCIÈRE : PLACEMENT D'ARGENT.**

Considérant que le placement de la municipalité vient à échéance à la mi-avril 2019;

Considérant que la Caisse Desjardins de la Mauricie serait disposée à replacer ce montant au taux entre 1.20% et 1.25%;

Considérant que ce taux est inacceptable pour la valeur du montant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'offre de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie pour le placement venant à échéance. D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à faire une demande d'appel d'offre auprès d'autres institutions financières afin d'obtenir un taux plus avantageux que le taux actuel.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

071-04-19

MRC DE MASKINONGÉ : PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL.

Objet : Approbation du règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional; l'acquisition de terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est membre de la Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, a adopté un règlement d'emprunt, en date du 13 mars 2019, et portant le numéro 268-19;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est soumis à l'approbation de toutes les municipalités membres de la Régie du Parc industriel régional avant d'être transmis pour approbation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder, dans le Parc industriel régional, aux travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge, d'acquérir les terrains et d'entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux, entamer les démarches auprès de la CPTAQ et acquérir les terrains;

POUR CES MOTIFS :

Proposition de Monsieur le conseiller Denis Bergeron,
Appuyée par Madame la conseillère Julie Bibeau;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve le règlement numéro 268-19, intitulé :

Règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le parc industriel régional ; l'acquisition de terrain situé au nord de la Phase I ; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 \$).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

072-04-19

**RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE COUVERTURE
ÉDIFICE.**

Considérant que le Conseil municipal désire refaire la couverture de l'édifice municipal au 2451 rue Camirand;

Considérant que la soumission la plus basse, est sortie au montant de 37 884,26\$ de Les Constructions Côté (9251-7010 Québec inc.);

Considérant que ces travaux étaient prévus au budget de 2019, ils seront financés en totalité par le fond général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète les travaux suivants pour une valeur de 37 884.26\$ taxes incluses :

- Enlèvement du bardeau existant et disposition dans un site approprié;
- Préparation de la toiture;
- Réparation d'une partie des excédents principalement au bout du bâtiment;
- Démantèlement de la toiture au-dessus de l'entrée principale des bureaux;
- Construction de la nouvelle partie de toiture au-dessus de l'entrée principale;
- Fermes de toit préfabriquées pour la nouvelle partie;
- Contreplaqué, lattes, ripe-pressé et matériaux pour la nouvelle partie de toiture;
- Solin autour de la toiture;
- Membrane collée sur la structure de la toiture avant de mettre le bardeau;
- Mise en place du bardeau de départ;
- Mise en place du bardeau;
- Mise en place de la faîtière;
- Mise en place des ventilateurs de toitures;
- Fourniture des matériaux, bardeau, bois, clous, vis etc.;
- Mise en place des colonnes et poutres pour soutenir la nouvelle partie de toiture au-dessus de l'entrée principale;
- Revêtement en vinyle au pignon de la nouvelle partie de toiture;
- Remplacement de la porte d'entrée extérieur pour l'accès principale;
- Fourniture de la porte d'accès;
- Échafaudage et protection des ouvriers;
- Main d'œuvre nécessaire pour le travail.

De plus, un budget de l'ordre de 7 000\$ est prévu pour le coût du devis et documents d'appel d'offre et le suivi des travaux. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro SDAP-001 mars 2019. Le financement sera fait à même le fond général de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

073-04-19

DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DIANE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande des propriétaires du Lac Diane. D'autre part, le conseil demande à la MRC de prendre en charge le dossier du Lac Diane.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

074-04-19 **ENTENTE POUR ALIMENTATION EN EAU D'URGENCE.**

Considérant que la municipalité pourrait avoir besoin d'eau pour le service incendie en urgence en cas de bris d'aqueduc;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la Mairesse ainsi que le directeur général de Sainte-Angèle-de-Prémont à faire une demande de rencontre auprès de la municipalité de Saint-Edouard pour l'utilisation du service d'approvisionnement en eau en cas d'incendie ou d'urgence. De plus, le Conseil autorise l'inspecteur en voirie à condamner la borne sèche au lac Diane, considérant que celle-ci n'est plus utile pour le service des incendies.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

075-04-19 **CNESST : MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 047-03-19.**

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fait correction de la résolution 047-03-19 portant sur le coût d'inscription des pompiers à la formation de secourisme en milieu de travail. Le montant de 327,00 \$ plus taxes est modifié par 742,74 \$ taxes incluses dû à l'ajout de la formation sur l'immobilisation et l'oxygénothérapie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

076-04-19 **OUVERTURE DE SOUMISSIONS : ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER.**

Considérant la demande de soumissions pour l'ouverture des chemins d'hiver 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022;

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 20 mars 2019 en la salle municipale;

Asphalte Lanaudière au montant de 310 040,79 \$

Excavation Arsenault au montant de 431 746,23 \$.

D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, accepte la soumission la plus basse soit de la compagnie Asphalte Lanaudière au montant de 310 040,79\$ pour trois ans. Cette acceptation est conditionnelle à la signature de la convention par la compagnie et d'une rencontre d'information qui pourrait se faire en même temps que la signature. De plus, le conseil mandate la Mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ladite convention.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME
AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

077-04-19

COMPTEUR D'EAU RÉSIDENTIEL.

Considérant que la municipalité doit faire installer 20 compteurs d'eau;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions soit :

Emco au montant de 6 116,67 \$ taxes incluses

Wolseley au montant de 8 186,34 taxes incluses;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des soumissions pour 20 compteurs d'eau et accepte la soumission la plus basse de Emco au montant de 6 116.67\$ taxes incluses.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AUCUN DOSSIER

AFFAIRES NOUVELLES

078-04-19

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

079-04-19

TRANSPORT ADAPTÉ : FACTURATION.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte de participer à l'entente de service du Transport Adapté pour l'année 2019. De plus, le Conseil autorise le versement de la participation financière au montant de 1 866,00\$ pour l'année 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

080-04-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h35.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 1^{er} avril 2019.

JEAN CHARLAND, G.M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER